

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e), Mme/M. :

Né(e) le : _____, à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise « tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, qui n'est pas interdit et organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1 er du décret. » :
déplacement exceptionnel afin de me rendre à la manifestation autorisée par la Préfecture¹ qui se déroulera au/sur : indiquer lieu de la manifestation ou du rassemblement revendicatif le :

1° mai 2021, journée internationale des travailleurs, à Montpellier (départ CCN, boulevard Louis Blanc) à partir de 10h30

Fait à

Le : _____, à

Signature :

1 L'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ne prévoyant pas cette exception à l'interdiction des déplacements lorsque la manifestation est autorisée, cette attestation vaut pour document justifiant exception à l'interdiction de déplacement. Le décret prévoit effectivement que « Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. »